



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante et unième session

24 juin-12 juillet 2019

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Note verbale datée du 26 juillet 2019, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la Slovénie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et a l'honneur d'informer le Haut-Commissariat que la Slovénie a décidé de se joindre aux cosignataires de la lettre figurant en annexe à la lettre datée du 8 juillet 2019, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (A/HRC/41/G/11).

La Mission permanente de la Slovénie prie le Haut-Commissariat de bien vouloir considérer la Slovénie comme un cosignataire de la lettre susmentionnée, et faire distribuer la présente note verbale en tant que document de la quarante et unième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 2 de l'ordre du jour.

